Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260307-2026_26-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le sept mars, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 16

M. Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela : Adjoints

Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme ARHAN Patricia, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia, M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)

M. JAFFRO Gérald (donne pouvoir à Mme GOUR Christèle), M. TARDIF Christophe (donne pouvoir à Mme ARHAN Patricia), Mme BUREL Nathalie.

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 03/03/2026

Mme ARHAN Patricia prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :

Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-26 :

Modification du tableau des effectifs du personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°) ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2022-56 en date du 1er octobre 2022 modifiant le tableau des effectifs ;

Vu la délibération 2023-77 en date du 13 décembre 2023 modifiant le tableau des effectifs ;

Vu la délibération 2026-08 en date du 17 janvier 2026 modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant la reconversion professionnelle d'un agent et l'accord de ce dernier pour diminuer son temps de travail annualisé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Postes à supprimer	Postes à créer	Motif	Date de la modification
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 26,28/ 35ème Emploi permanent	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 22,98/ 35ème Emploi permanent	Changement de poste suite à une reconversion professionnelle	A compter du 1er mars 2026

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER
MAIRIE DE CHANTELOUP
ILLE-&-VILAINE